

Sommaire de l'Évaluation des Affaires multilatérales du travail

2010-2016

Les responsables du programme représentent le gouvernement du Canada lors de forums à l'étranger sur le travail et ils facilitent des discussions nationales portant sur le travail.



PRINCIPALES CONSTATATIONS

Le programme a aidé le gouvernement du Canada à faire avancer les normes du travail à l'échelle internationale et nationale grâce à :

1

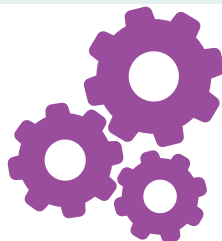
la coordination de la ratification par le Canada de quatre conventions de l'Organisation internationale du travail;

2

la mise en œuvre de processus variés de consultation auprès d'entités gouvernementales, d'employeurs et de travailleurs pour développer les positions du Canada sur la scène internationale;

3

la production de rapports sur les progrès du Canada pour ce qui est du respect de ses obligations sur la scène internationale, notamment, faciliter des solutions aux plaintes formulées auprès de l'Organisation internationale du travail par des organisations ouvrières canadiennes.



DÉFIS

Manque de ressources pour un bon équilibre entre ses obligations sur les scènes internationale et nationale.

Recevoir de l'information en temps voulu de la part des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux pour respecter diverses échéances internationales.



RECOMMANDATIONS

- Faire une évaluation approfondie de ses besoins en matière de ressources pour veiller à ce que le programme respecte son mandat plus large, notamment de représenter le Canada aux niveaux appropriés lors de forums à l'étranger.
- Améliorer les communications avec divers intervenants canadiens pour veiller à une production de rapports complète et en temps opportun à l'intention de l'Organisation internationale du travail.

Vous pouvez consulter l'Évaluation des Affaires multilatérales du travail



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada